

Des motions pour la pêche de loisirs

C'est à Loctudy, dans le Finistère, que la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France a tenu son assemblée générale fin mars. L'occasion pour le président Jean Kiffer et son équipe d'établir leur bilan annuel. Et de prendre différentes motions. En voici quelques-unes :

- Instaurer des périodes de repos biologiques pour certaines espèces.
- Cantonner les restrictions de pêche à la limite instaurée par la notion de « consommation familiale ».
- Établir des tailles minimales de capture pour certaines espèces parmi les plus recherchées : daurades, maigres, rougets-barbets, saint-pierre...
- Lutter contre les pêches intensives dans la bande côtière (chalutages).
- Favoriser le développement des récifs artificiels.
- Inciter les associations de pêcheurs de loisir à signer une convention partenariale de lutte contre la vente illégale.
- Exiger la mise en place de comités de suivi départementaux de la pêche de loisir.
- Appliquer le marquage des prises.
- Accepter l'instauration d'une déclaration de pêche obligatoire, unique et gratuite.
- Développer l'information et la sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes.

Enfin, pour la **FNPPSF** les prélèvements de 2,45 millions de pratiquants sont « inférieurs à 2 % des volumes capturés par les pêcheries professionnelles » mais « représentent environ 2 milliards d'euros et une somme considérable d'emplois »

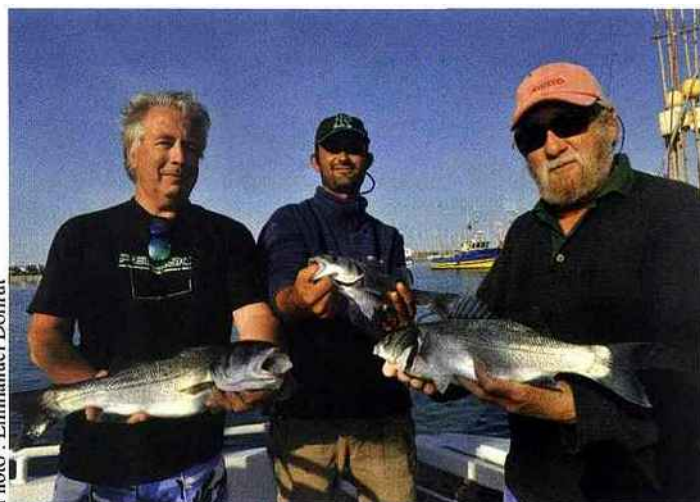


Photo : Emmanuel Donfut